

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 06 mars 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc  
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale  
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 4 personnes

---

**2017.03.43 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

**A PROCÉDURES**

- Moment de réflexion  
Mot de bienvenue  
01 Ordre du jour - Adoption  
02 Procès-verbal de février 2017 - Adoption  
03 Comptes de février 2017 - Adoption  
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt  
05 Rapport financier au 28-02-2017 - Dépôt

**B AFFAIRES NOUVELLES**

- 06 UPA – Réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles  
07 Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire / Opération Gareautrain du 24 au 30 avril 2017  
08 Arpentage route Alphonse-Lévesque – Mandat à Pelletier et Labrie  
09 Soumissions – Route Alphonse-Lévesque  
10 Rapport annuel 2015 – Gestion de l'eau potable  
11 Adoption plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées  
12 Audit technique – Infrastructures d'aqueduc et d'égout  
13 Offre de service de M. Lester Trujillo Gonzalez, ing.  
14 Revenus éoliens - Affectations  
15 Annulation solde résiduaire du règlement P.-376  
16 Excavation Bourgoin et Dickner : Libération de la retenue  
17 Fédération Canadienne des municipalités – Adhésion 2017-2018  
18 Corporation des Fêtes du 100<sup>e</sup> de Sully - Parade 23/07/2017  
19 Réseau Biblio Bas St-Laurent : Nominations  
20 Aides financières – Organismes  
21 Pohénégamook en danse – Motion de félicitations  
Période de questions  
22 Levée / Ajournement de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

#### 2017.03.44 PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2017 - ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière – 06 février 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

#### 2017.03.45 COMPTES DE FÉVRIER 2017 – ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats 2017 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par les élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal :

**A** **Journal des achats 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 28-02-2017, au montant de deux cent douze mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-trois (**212 698.63 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**B** **Journal des déboursés 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2017.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 28-02-2017, au montant de cinquante-quatre mille deux cent cinquante-deux dollars et soixante-quatre (**54 252.64 \$** → paiements : par **dépôt direct, 5 208.48 \$**, par **AccèsD, 41 886.12 \$** et par **chèque : 7 158.04 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

#### 2017.03.46 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

**CONSIDÉRANT** les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de février 2017.

---

#### 2017.03.47 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt

au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2017 au 28-02-2017.

---

#### **2017.03.48 RÉFORME DU PROGRAMME DE CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations ;

**CONSIDÉRANT QU'**en mars 2016, le ministre des Finances a présenté le plan économique du Québec, par lequel il a annoncé une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transférera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif que cela allégera, de manière significative, la gestion du programme ;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78 % de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires ;

**CONSIDÉRANT** les enjeux importants de la réforme de ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 février 2017, le gouvernement a suspendu l'application de la réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook demande au gouvernement

- De permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernés de faire des représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme sur la fiscalité foncière agricole annoncée ;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

#### **2017.03.49 SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**D'appuyer** la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.50 ARPENTAGE ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE – MANDAT À PELLETIER ET LABRIE**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'engager une firme d'arpenteurs afin de procéder au piquetage de la route Alphonse-Lévesque ;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de M. André Pelletier, de la firme Pelletier et Labrie AG, pour la pose de repères manquants, la vérification des repères existants et la préparation du certificat de piquetage au coût de 785 \$ + 20 \$ / repère posé + 1.00 \$ / consultation à l'index des immeubles ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville retient les services de Pelletier et Labrie pour délimiter l'emprise municipale de la route Alphonse-Lévesque ;

**QUE** les travaux devront être complétés à la fin avril 2017 ;

**QUE** les crédits nécessaires pour un montant maximal de 1 200 \$ (plus taxes) soient puisés au règlement d'emprunt P.-405.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.51 SOUMISSIONS – ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a demandé des soumissions pour la réfection de l'infrastructure de rue ainsi que de l'égout pluvial de la route Alphonse-Lévesque ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires pouvaient se procurer une copie des plans et devis sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), du 07 février 2017 au 24 février 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 février 2017, 10 h 05, en présence des intéressés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>	<b>Montant total incluant TPS/TVQ</b>
Action Progex Inc. Ste-Marie de Beauce	327 550.00 \$	376 600.61 \$
Construction BML, division Sintra Inc. Rivière-du-Loup	329 439.58 \$	378 773.16 \$
Excavations Bourgoin et Dickner Inc. Rivière-du-Loup	352 660.00 \$	405 470.84 \$
Excavation Léon Chouinard et Fils Ltée Grand-Métis	370 428.97 \$	425 900.71 \$
Gervais Dubé Inc. Trois-Pistoles	370 549.01 \$	426 038.72 \$

Aménagement Benoit Leblond Trois-Pistoles	388 870.00 \$	447 103.28 \$
--	---------------	---------------

**CONSIDÉRANT** le rapport déposé par Monsieur Philippe Marin, directeur des travaux publics et M. Sylvain Lafrance, ing., tant qu'à la conformité de la présentation du projet ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal à la rencontre du 27 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde le contrat à la compagnie Action Progex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 376 600.61 \$ incluant les taxes provinciale et fédérale ;

**QUE** la dépense pour ces services professionnels est applicable au règlement d'emprunt P.-405.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2017.03.52 RAPPORT ANNUEL 2015 - GESTION DE L'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, des mesures doivent être mises de l'avant afin d'atteindre des objectifs d'économie d'eau potable et de réduction des fuites sur les réseaux municipaux de distribution d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport 2015 sur la gestion de l'eau potable a été préparé par le Service des travaux publics et qu'il a été transmis à tous les membres du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de réduire la consommation d'eau et les conséquences d'une surconsommation, la Ville devra mettre en place les actions et objectifs suivants :

Actions	Objectif Atteint	Objectif Non atteint	Année(s) d'implantation
Programme / gestion des fuites	X		2016 et années subséquentes
Installation des compteurs d'eau aux ICI et échantillons		X	1 <sup>er</sup> septembre 2018 1 <sup>er</sup> septembre 2019 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Promouvoir l'économie et sensibilisation du public (web, journaux, publicité, panneau d'affichage municipal) PEEP		X	2017 et années subséquentes
Incitatifs financiers pour l'achat de toilettes et robinetteries certifiées WaterSense		X	2018 et années subséquentes
Campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau rejetée à l'égout		X	2018
Promouvoir l'utilisation de bac de récupération d'eau de pluie		X	2018
Distribution de produits économiseurs d'eau certifiés WaterSense		X	2017 et années subséquentes
Suivi des pertes d'eau, indicateurs de consommation	X		2016 et années subséquentes
Moderniser les purges municipales		X	2018

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation des compteurs n'est pas admissible à la TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les installations des compteurs devront être financés sur 3 ans ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE la Ville :**

- A** entérine le rapport annuel 2015 de la gestion de l'eau potable préparé par le directeur des travaux publics, Monsieur Philippe Marin ;
- B** demande l'autorisation de prévoir le financement de l'achat et l'installation des compteurs d'eau sur trois ans et ce, à compter de l'année 2018 ;
- C** requiert l'aide du ministère pour la mise en place d'un programme de subvention afin de financer les travaux de recherche, de réparations des fuites, achat de compteurs pour les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels ciblés, et des résidences déterminées de son territoire.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.53 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées élaboré par la firme Actuel Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan est un outil de travail essentiel pour une planification détaillée des projets futurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention identifie les infrastructures prioritaires nécessitant des interventions à court terme (5 ans) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations sont préliminaires et doivent être confirmées par des analyses et des relevés plus détaillés avant d'entreprendre toute réfection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau des tronçons prioritaires regroupe 20 segments qui sont ciblés pour une réhabilitation à court terme dans un délai de 5 ans ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil accepte le Plan d'intervention déposé par la firme Actuel Conseil (projet DPI 124-2016) ;

**QUE** le Conseil autorise Monsieur Sylvain Lafrance de la firme Actuel Conseil à déposer ce plan auprès de la Direction des infrastructures du Québec.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.54 INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – MANDAT POUR UN AUDIT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau municipal d'aqueduc et d'égout a plus de 40 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer sa pérennité et évaluer l'état actuel de ses composantes et de ses bâtiments, la ville doit bien connaître sa composition, sa capacité et son état, soit la durée de vie utile (DVU);

**CONSIDÉRANT QUE** les étapes et les objectifs à suivre au cours de la prochaine année seront :

ÉTAPES	OBJECTIFS
Reconnaissance des actifs	Produire un portrait de l'inventaire.
État des infrastructures mécanisées.	Produire un constat de la durée de vie atteinte versus la durée de vie utile.
Conformité réglementaire.	Vérifier que les installations répondent aux normes actuelles (RQEP, RPE, ROMAÉ).
Évaluation de l'état des bâtiments.	Valider l'état des bâtiments et leur efficacité énergétique, etc...
Élaboration d'un plan de réhabilitation des stations d'égout.	Historique de l'avancement de nos réfections depuis 2014 afin de dresser un portrait réel de la situation tout en essayant de sauvegarder les infrastructures qui peuvent être encore performantes.
État des ouvrages de génie civil.	Évaluer l'état des ouvrages en béton afin d'y déceler les anomalies (fissures, intrusion).
Prévoir le fonctionnement en mode mesures d'urgence.	Prévoir des groupes électrogènes aux endroits critiques et sensibles pour l'environnement.
Modernisation du SCADA.	Évaluer l'état du système téléométrique.
Rapport	Présentation de l'audit aux élus municipaux.

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits travaux seront réalisés dans une optique d'efficience afin d'en réduire les coûts ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet d'audit sera effectuée en quatre étapes :

- Phase I : Poste de captage d'eau & stations de surpression
- Phase II : Réservoirs d'eau potable
- Phase III : Amélioration des stations de pompage d'égout
- Phase IV : Amélioration de la station d'épuration

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville autorise le directeur des travaux publics, M. Philippe Marin, à entreprendre les démarches auprès des services professionnels afin d'obtenir un audit technique sur l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égout, de nos besoins et des investissements futurs.

Engagement de crédits à partir de la TECQ 2014-2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.55 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA LOCALISATION DE BASSIN(S) DE RÉTENTION SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – MANDAT À M. LESTER TRUJILLO GONZALEZ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville requiert les services d'un professionnel en hydraulique afin de produire une étude de faisabilité sur la localisation de bassin(s) de rétention sur la rue de l'Église ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Monsieur Lester Trujillo Gonzalez incluant : l'étude des différents intrants, visite terrain et honoraires professionnels ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville engage Monsieur Lester Trujillo Gonzalez au coût de 1 765 \$ (avant taxes) afin d'étudier des pistes de solution et formuler ses recommandations pour l'implantation de bassin(s) de rétention sur la rue de l'Église ;

**QUE** le rapport devra être déposé au 15 mai 2017 ;

**QUE** ce financement est prévu au règlement d'emprunt P.-400.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.56 REVENUS ÉOLIENS 2016 – AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** des revenus éoliens 2016 au montant de 256 690.19 \$ ont été versés au surplus accumulé non affecté ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**A QUE** ce Conseil transfère le montant de 256 690.19 \$ (comptabilisés en 2016) à partir du surplus accumulé non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté – revenus éoliens ;

**B QUE** les affectations soit effectuées comme suit : 50 131.03 \$ en développement et 206 559.16 \$ en infrastructures municipales ;

**C QUE** la trésorière est autorisée à procéder aux écritures comptables requises.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.57 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT P.-376**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt P.-376 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût réel des travaux s'élève à 1 782 034 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un solde de 768 779 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no P.-376 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no. P.-376 soit réduit de 2 007 179\$ à 1 238 400\$;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---



**2017.03.58 EXCAVATIONS BOURGOIN ET DICKNER – LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Bourgoin et Dickner a réalisé les travaux de stabilisation des rives du ruisseau Théberge ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de libérer la retenue de 1 % ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville libère la retenue de 1 % représentant un montant de 867.58 \$ (avant taxes) à la compagnie Excavations Bourgoin et Dickner ;

**QUE** cet engagement soit financé par le règlement d'emprunt P.-400.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.59 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la ville

- adhère comme membre à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;
- paie les frais d'adhésion au montant de 628.55 \$ (taxes incluses) et ce, à partir du poste budgétaire no. 02 62100 494.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.60 CORPORATION DES FÊTES DU 100<sup>E</sup> – DÉFILÉ**

**CONSIDÉRANT** le déroulement des festivités de la Corporation des Fêtes du 100<sup>e</sup> de Sully du 20 au 23 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation tiendra un défilé dans les rues du quartier Sully le 23 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues empruntées seront : Providence (à partir de l'intersection rang Notre-Dame-des-Champs), du Parc, de la Fabrique et Bel-Air, sur une distance de 1.2 km ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville autorise la Corporation à tenir la parade des Fêtes du 100<sup>e</sup>, le 23 juillet 2017, en après-midi, sur les rues municipales identifiées ci-haut, aux conditions suivantes :

- Plan de sécurité approuvé
- Circulation des véhicules d'urgence en tout temps
- Présence de la Sûreté du Québec

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.61 RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU BAS-ST-LAURENT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL ET D'UN RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville nomme :

- Madame Renée Sénéchal, responsable de la bibliothèque municipale ;

- Madame Louise Labonté, représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent ;

**QUE** la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du CRSBP et d'un responsable de la bibliothèque municipale.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.62 AIDES FINANCIÈRES – ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes financières ont été déposées à la Ville ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'attribution ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville octroie aux organismes suivants les aides financières 2017 :

<b>Organismes</b>	<b>Classification</b>	<b>Montants alloués</b>
Hockey Témis <i>(commandite annuelle)</i>	associé	<b>1 620 \$</b> <i>(36 joueurs X 45 \$)</i>
Les Coulicous <i>(commandite annuelle)</i>	associé	<b>440 \$</b> <i>(11 athlètes X 40 \$)</i>
Les Coulicous <i>(commandite Championnat provincial)</i>	associé	<b>250 \$</b> <i>(athlète qui se démarque au provincial : David Bastille Thériault)</i>
École St-Joseph <i>(commandite carnaval)</i>	scolaire	<b>50 \$</b>

**QUE** les aides financières soient puisées au poste 02 701 20 970.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.03.63 POHÉNÉGAMOOK EN DANSE – MOTION DE FÉLICITATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** se tenait, le 18 février dernier, à l'école primaire St-Joseph et au Centre culturel Léopold-Plante, la 6<sup>e</sup> édition de Pohénégamook en danse ;

**CONSIDÉRANT** la fidèle participation des passionnés de la danse (140) qui se sont adonnés aux divers ateliers offerts dans le cadre de cet événement rassembleur ;

**CONSIDÉRANT** le professionnalisme de toute l'organisation du Studio QMDA Association à Québec, reconnu à grande échelle ;

**CONSIDÉRANT** la présentation du spectacle de 13 troupes régionales qui sont venues faire valoir leur talent devant un auditoire de plus de 250 spectateurs et aussi d'une prestation professionnelle de QMDA Association;

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner tous les efforts des bénévoles du Comité organisateur qui investissent, année après année, en temps et en énergie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook applaudit fièrement l'implication de toute l'organisation de Pohénégamook en danse ainsi que ses partenaires et encourage grandement la continuité de cet événement qui apporte beaucoup dans notre région.

BRAVO !

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** 20 H 57 À 21 H.

---

**2017.03.64 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

---

Louise Labonté, mairesse

---

Denise Pelletier, greffière

---